Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-202610_03-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 13 Octobre 2026
Date de la convocation : 5 Octobre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202610-03

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Adeline POINTIER, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 4 : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Daiven PIOGER à Mathieu ROUSSEL, Didier NEVEUX à Ronan GEFFROY, Lucie ARZUL à Adeline POINTIER

Etaient absent sans procuration : 1 : Xavier DUAULT

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Sylvain RANNOU

Objet : Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2025-01 relative à la réhabilitation de l'école

Monsieur le Maire informe que par délibération 20260603 du 5 juin 2026, l'Assemblée a validé l'autorisation de programme et crédit de paiement comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-001	CREDIT DE PAIEMENT CONSOMMES 2025	CREDIT DE PAIEMENT 2026	CREDIT DE PAIEMENT 2027
1 620 000 €	242 688.18 €	723 837 €	653 474.82 €

A la suite des derniers avenants pour certains los d'une part, et des aléas techniques ayant entrainé un décalage dans l'exécution des travaux, il est devenu indispensable d'ajuster l'enveloppe globale ainsi que la répartition annuelle de ses crédits de paiement.

Les modifications proposées se résument ainsi :

Durée 4 ans

Montant : 1 750 000 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261013-202610_03-DE

AP	Crédits consommés 2025	Crédits ouverts en 2026	Crédits à ouvrir en 2027	Crédits à ouvrir en 2028
1 750 000€	242 688.18 €	723 837 €	600 000 €	183 474.82 €

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20250416 portant création de l'AP/CP n° 2025-01,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur Sylvain RANNOU a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE la modification de l'Autorisation de Programme (AP) n° 2025-01 dédiée à la « Réhabilitation de l'école », en portant son montant global de 1 620 000 € à **1 750 000 € TCC**.

APPROUVE la révision de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) afférents selon la répartition pluriannuelle suivante :

Crédits consommés 2025	Crédits ouverts en 2026	Crédits à ouvrir en 2027	Crédits à ouvrir en 2028
242 688.18 €	723 837 €	600 000 €	183 474.82 €

DIT que les crédits de paiement nécessaires seront inscrits au Budget Primitif (BP) de l'exercice concerné

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Le secrétaire de séance,

Sylvain RANNOU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État